Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D29_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 20 avril 2026	Délibération N° 29-03-2026

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents :15

Votants : 18

Objet :

Désignation des représentants à Vigipol et à la démarche Infra Polmar

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, M. Philippe BELZ, Mme Sophie BELLAY, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, Mme Caroline LE BARON, M. Eddy LEMAITRE, Mme Laurence MONFORT, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE, Mme Christine HOCHARD.

Absents excusés : Monsieur Guillaume BEDIN absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, M. Philippe DELHAYE absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Julien GOSSE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Philippe BELZ et M. David MARY.

Le Syndicat mixte Vigipol a été créé pour rassembler les communes victimes de la marée noire de l'Amoco Cadiz, survenue en mars 1978, afin de faire reconnaître la responsabilité du pollueur et obtenir réparation. Au début des années 2000, le Syndicat mixte élargit ses missions. Il défend aujourd'hui les intérêts des collectivités littorales face aux pollutions et arrivées exceptionnelles de déchets, de quelque nature qu'elles soient, survenant en mer ou sur le littoral, issues du transport maritime, de tout autre activité maritime, industrielle ou portuaire, ou d'une catastrophe naturelle ou technologique. Vigipol agit ainsi en matière de prévention des pollutions maritimes, de préparation des collectivités à la gestion de crise, d'assistance en cas de pollution et de réparation des dommages.
Initialement centré sur le territoire victime de la marée noire de l'Amoco Cadiz, du Nord du Finistère à l'île de Bréhat, le territoire de Vigipol s'étend progressivement, d'abord sur la côte Nord au début des années 2000, puis en Sud Bretagne dans les années 2010.
Sans équivalent en France, Vigipol révise ses statuts en février 2020, pour s'ouvrir à de nouveaux territoires au-delà de la Bretagne.
Il rassemble aujourd'hui 168 collectivités (155 communes, 8 EPCI, 4 départements et une région).
L'expertise et l'accompagnement proposés par Vigipol aux collectivités littorales en matière de préparation à la lutte contre les pollutions maritimes sont réunis sous le nom de « démarche Infra POLMAR ».
Elle associe à la fois les communes et l'EPCI. L'expérience a, en effet, démontré la pertinence d'associer l'EPCI à cette démarche afin d'assurer les responsabilités qui relèvent de sa compétence (GEMAPI, protection et mise en valeur de l'environnement, déchets, voirie, tourisme ou toute autre compétence spécifique dont l'EPCI se serait doté et en lien avec la gestion des pollutions maritimes) et de jouer un rôle de facilitation des opérations et de mutualisation des moyens. Le rôle et l'implication accrue des EPCI ces dernières années montrent d'ailleurs l'intérêt et le caractère indispensable de cette complémentarité.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D29_03_2026-DE

La démarche Infra POLMAR comprend, entre autres, la réalisation d'un plan de secours. Pour les communes, ce plan constitue le volet « Pollutions maritimes » du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dit « Plan Infra POLMAR ».

M. Erwan DELSAUT, Maire de PLOUHARNEL, précise que la commune a adhéré à Vigipol et s'est engagée dans la démarche « Infra Polmar » le 1er avril 2022.
Il expose à l'assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer des représentants à Vigipol et à la démarche « Infra Polmar ».

Il propose les candidatures suivantes :

Comité syndical VIGIPOL
Membre titulaire : M. FERREIRA Alexandre
Membre suppléant : M. LEMAÎTRE Eddy

Démarche Infra POLMAR
Elu : M. FERREIRA Alexandre
Agent de la collectivité : M. NORCY Michael

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve :

- La désignation des représentants de la Commune au sein du Comité Syndical VIGIPOL :
  - Membres titulaires : M. Alexandre FERREIRA
  - Membres suppléants : M. Eddy LEMAÎTRE
- La désignation des représentants de la Commune au sein de la démarche « Infra POLMAR » :
  - Elu : M. Alexandre FERREIRA
  - Agent de la collectivité : M. NORCY Michael

Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Plouharnel, le 21 avril 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

